

REGLEMENT PARTICULIER
9ème Tournoi Séniors de Mirande
27 et 28 Juin 2026
Ouvert aux : Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans
De N1 à NC

Art. 1 : Le tournoi est autorisé sous le n°

Art. 2 : Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement ainsi que les règles fédérales en vigueur le jour de la compétition.

Art. 3 : Le juge-Arbitre principal de la compétition est BOHARD Xavier ; le juge arbitre adjoint de la compétition est GOELLER Cyrille. Leurs décisions seront sans appel.

Art. 4 : La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licencié(e)s à la FFBaD classé(e)s N1 à NC. La compétition est ouverte aux catégories suivantes : Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans.

Art. 5 : Le Comité Organisateur fixe un total de 220 joueurs, en cas de dépassement de la limite, une liste d'attente sera constituée, tenant compte de l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (paiement compris).

Art. 6 : Les inscriptions se feront dans une catégorie unique : la catégorie sénior. Les tableaux seront ensuite constitués par regroupement en fonction des moyennes CPPH dans le but d'obtenir un niveau homogène. Tous les tableaux débiteront en poules avec 2 sortants par poule à chaque fois, puis élimination directe pour les phases finales. Il y aura possibilité de constituer des poules uniques si le nombre de participants ne permet pas la création de plusieurs poules. La côte d'un joueur prise en compte pour participer au tournoi sera celle à J-10 soit le jeudi 18 Juin 2026.

Art. 7 : Les inscriptions se feront sur Badnet et/ou Ebad. Toute inscription sera considérée comme définitive dès réception du paiement. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 17 Juin 2026. La constitution des tableaux est fixée au dimanche 21 Juin 2026. Tout participant doit être en mesure de présenter sa licence 2025-2026 le jour de la constitution des tableaux soit le 21 Juin 2026. Aucun droit d'inscription ne sera remboursé après cette date sauf justificatif à l'appui.

Art. 8 : Le Comité Organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le Juge Arbitre, dans l'intérêt du tournoi. Le Comité Organisateur se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs dans certaines catégories pour le bon déroulement du tournoi.

Art. 9 : Les simples dames et hommes ainsi que les doubles mixtes auront lieu le samedi 27 Juin 2026, les doubles dames et hommes le dimanche 28 Juin 2026.



Art. 10 : L'inscription est ouverte sur 2 tableaux maximum : simples ou mixtes le samedi et doubles le dimanche. Les droits d'inscriptions sont de 18€ pour un tableau, 24€ pour 2 tableaux.

Art. 11 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, les volants officiels sont les RSL 3.

Art. 12 : Tout volant touchant un élément mobile sera considéré comme faute dans le jeu et sera remis 1 fois au service.

Art. 13 : Tous les matchs seront en auto-arbitrage.

Art. 14 : Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais uniquement à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 1 heure avant l'horaire prévu. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra préalablement le signaler au juge-arbitre. Il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

Art. 15 : A l'appel d'un match le temps de prise de connaissance du terrain est fixé à 3 minutes, inclus le temps d'essai des volants. Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son match pourra être disqualifié par le juge-arbitre. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art. 16 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBD est exigée sur les terrains.

Art. 17 : Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Art. 18 : Le juge arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi et en particulier de modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits.

Art. 19 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou incidents. Il est recommandé de ne laisser aucune affaire personnelle dans les vestiaires.

Art. 20 : Tout participant devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et devra transmettre à la ligue, dans les délais réglementaires, les justificatifs nécessaires ou les remettre au juge arbitre le jour de la compétition. En cas de WO volontaire ou non justifié, les sanctions définies par la FFBD seront appliquées.

Art. 21 : Tout joueur est susceptible durant le tournoi d'être pris en photo. Sa photo pourra donc être visible sur les réseaux sociaux du club. A sa demande, celle-ci pourra être retirée.

Art. 22 : Le club fera appliquer les procédures sanitaires en vigueur à la date du tournoi.

Art. 23 : Il est possible qu'un photographe soit présent sur le week-end. Il prendra des photos des joueurs lors de leurs matchs.

